

COREPS

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réunion de travail du 16 octobre 2023 : « Droits culturels »

PROPOSITION DE DEROULE POUR LA JOURNEE DE RENCONTRE

9h00 - Accueil café

9h30 - Introduction

9h45 - Présentation des participants

10h00 - Repères sur les droits fondamentaux

Les droits culturels au cœur des droits humains

10h20 - Jeu Dédale

Exploration des droits culturels

10h45 - Mise en jeu des droits culturels

Exploration de l'Identité, la diversité, du patrimoine et de la communauté : ateliers participatifs

13h00 – Déjeuner

14h00 – Proposition/Choix des cas à analyser

14h30 - Analyse de cas par les droits culturels

Principes de la méthode et choix d'un cas à analyser

17h15 - Conclusion collective

17h30 – Fin

PROPOSITION DE DATES

Jeudi 14 mars 2024

Vendredi 15 mars 2024

Jeudi 21 mars 2024

Vendredi 22 mars 2024

_Culture 21 a accompagné depuis 10 ans plein de démarches territoriales qui ont toutes eu vraiment un grand intérêt, mais qui n'ont pas forcément été transformatrices autant en profondeur qu'ils l'auraient souhaité. C'est intéressant de comprendre pourquoi cela n'a pas tout à fait fonctionné, et ça nécessite du temps. Ça, ça nécessite une liberté de parole des agents publics qu'ils n'ont pas, ça nécessite une liberté de parole des élus - qu'ils ne prennent pas. Ça serait donc intéressant d'avoir un vrai temps de travail sur le retour d'expérience, mais pas une table ronde où chacun a 10 minutes : préconiser davantage le fait de traverser certaines expériences, peut-être nommer plus de l'extérieur que de l'intérieur d'ailleurs. Prioriser sur un temps réduit, le fait d'expérimenter une analyse de cas et pour expérimenter une analyse de cas : il faut quand même se dire de quoi on parle avant et donc une petite approche sur les fondamentaux assez courte, mais qui dit en quoi les droits culturels sont des droits humains, pourquoi ils le sont.

_Il faudrait faire une petite approche historique expliquant comment tout ça nous vient bien avant même la déclaration de Fribourg, qui est un travail de longue haleine depuis les années 80 et qui a rassemblé tout ce qui est déjà acté dans nos textes internationaux, et qui en a également fait un travail de pédagogie. Il faut expliquer en quoi on s'appuie sur une démarche large, de la culture sur cette notion anthropologique. Qu'est-ce que ça change si ce n'est plus seulement les arts et les lettres, mais aussi les modes de vie, les savoirs, les croyances, les convictions à des personnes qui viennent rentrer en ligne de compte de nos politiques publiques ? Expliquer aussi en quoi c'est intéressant de du coup de prendre ces droits culturels tels qu'ils sont nommés dans la déclaration de Fribourg, pour nous, c'est le document incontournable parce que c'est lui qui en donne un contenu clarifié.

_L'approche des droits culturels est souvent reprochée comme un sujet trop intellectuel, trop philosophique et pas assez concret : Culture 21 a cœur depuis 10 ans d'essayer de le rendre concret, et de trouver des méthodes pour que ça le soit le plus possible. Et dans ce contexte-là, ils ont développé donc plusieurs outils, dont un jeu à destination plutôt du monde éducatif et des enfants, mais qui s'avère être franchement utile avec n'importe quel groupe. C'est un jeu qui qui développé des questionnements sur les droits et qu'on peut utiliser un peu dans tout type de format, dans une grande rencontre ; s'il y a à 50, 64 ou 20 personnes, c'est outil très utile pour rentrer dans le sujet rapidement. Après s'être cassé les dents, sur des conférences introductives un peu trop conceptuel, même si elles sont très nécessaires, ils pensent qu'il ne faut pas forcément entrer dans le sujet comme ça aujourd'hui, mais plutôt entrer par un questionnement individuel ne de son positionnement à soi sur le sujet. Et donc ils proposent des petits ateliers, avec des méthodes d'éducation populaire qu'ils coaniment à plusieurs, sous forme de débats, de controverses, des petits ateliers un peu ludiques au départ et qui mettent vraiment en situation les gens de parler du sujet à titre personnel, et pas dans une représentation d'institutions. Ces petits ateliers durent chacun une demi-heure où, simultanément, on travaille sur l'identité, la diversité. Puis, vient une 2e séquence où l'on travaille sur le patrimoine et la Communauté, et voilà, là on a mis les mains dans le sujet, sans que ça soit trop théorique. On peut jouer à un dédale, si l'on est confronté à plein de questionnements. On peut aussi faire une analyse de cas au regard des différents droits culturels. L'idéal serait donc de ne pas faire une demi-journée, mais une journée et demie, voire 2 jours, afin de pouvoir tout faire.

M. Salazar-Martin – C'est vrai qu'une demi-journée, soit on part dans quelque chose de de très théorique, soit on passe par un cas concret. Je pense qu'une journée, c'est nécessaire. Christelle l'a dit, je leur dirai peut-être une autre manière, c'est que on fait tous du « droits culturels », plus ou moins bien et on a l'impression qu'il y a une théorisation, c'est ce qu'on disait dans nos précédentes rencontres, qui dessaisit les gens de leur propre initiative à faire du droit culturel. Ce n'est pas évident, car c'est très conflictuel, les droits culturels, mais ce n'est pas conflictuel parce qu'il y a des gens qui savent et qui ne savent pas, c'est à cause de la question de la méthode : comment on fait, comment on s'y prend ? De ce point de vue-là, l'historique des droits culturels, qui sont des droits inscrits d'une manière ou d'une autre dans les lois internationales, les lois de l'ONU, de l'Unesco, et cetera, sont à la disposition de tout le monde.

M. Fontanarava – Beaucoup de personnes se demandent pourquoi parle-t-on des droits culturels dans la loi : à quoi ça sert de les y mettre ? Je pense donc que c'est intéressant d'essayer de comprendre pourquoi dans la loi, les droits culturels sont présents, parce que sinon je pense qu'on va se perdre un peu. Or, si on veut des personnes qui sont un peu éloignées de ce droit culturel, il faut qu'on donne envie aux gens ensuite de pouvoir continuer à creuser cela. Ou alors on, on parle de ce qu'on s'est dit, on parle à des sachants et à ce moment-là, c'est autre chose.

Il faut donc définir de quoi parlerons-nous, et à quelle cible.